

Le ministre sait bien que ce dernier, en tant qu'organisme quasi judiciaire, peut prendre des décisions au sujet des campagnes d'organisation dont il est saisi, mais qu'il ne peut rendre quelque arrêt que ce soit relativement aux campagnes qui avortent à cause des activités des cadres supérieurs de ces banques ou des opinions qu'ils expriment dans leurs notes de service interbancaires. A mon avis, ces deux choses sont souhaitables. Ce n'est pas indifférent. Il faut agir pour répondre aux besoins de ces employés qui, par leur nombre, constituent le groupe le plus important de compétence fédérale qui puisse se syndiquer. Le ministre n'a pas la charge de dire qu'ils sont automatiquement syndiqués. Ce n'est pas ce que nous disons; mais je connais le ministre et son expérience du domaine des relations ouvrières, et je sais qu'en tant qu'avocat des relations ouvrières il se rend compte de l'importance qu'il y a pour le gouvernement à montrer qu'il tient à faire respecter les dispositions de notre Code du travail. Il devrait lui-même manifester qu'il entend veiller à ce que le gouvernement n'offre pas toutes les garanties possibles aux banques à charte, alors que celles-ci n'en offrent aucune à leurs employés.

● (1700)

Je veux dire pour terminer que nous appuyons le bill, cette reconduction, et que nous ne faisons pas d'obstruction systématique. Nous essayons de soulever les questions qui nous préoccupent vraiment. Je crois que le ministre dira comme moi que nous avons eu de bonnes discussions au comité. Nous avons hâte de poursuivre les délibérations afin d'assurer que la mesure législative qui sera adoptée pour régir nos banques à charte reflète l'intérêt public et non pas seulement les intérêts de ceux à qui nos plus grandes institutions financières appartiennent.

[Français]

**M. Pinard:** Monsieur le président, on m'informe que l'heure des députés va durer 45 minutes, et si j'obtenais le consentement unanime de la Chambre, nous pourrions, dans l'esprit des discussions que nous avons eues, continuer l'étude de ce projet de loi à l'étape du comité plénier, et également du rapport et de la troisième lecture au cours des minutes qui suivront. Si mes collègues veulent bien accorder le consentement demandé, nous pourrions très rapidement disposer de ce projet de loi et procéder ensuite à l'étude des affaires émanant des députés, qui va durer moins d'une heure.

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. L'honorable président du Conseil privé (M. Pinard) facilite les choses à la présidence qui devinait que la Chambre avait l'intention d'étudier le bill en comité plénier. Pendant que j'annonce les questions à débattre au moment de l'ajournement, les députés pourraient peut-être décider s'ils acceptent que nous nous formions en comité plénier pour étudier le bill C-39.

*Banques—Loi*

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Central Nova (M. MacKay)—L'Office national de l'énergie—La demande de construction d'un gazoduc jusqu'en Nouvelle-Écosse; le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—La loi sur les droits de la personne—Les modifications pour protéger les handicapés contre la discrimination; le député de New Westminster-Coquitlam (M<sup>lle</sup> Jewett)—L'industrie—Les conditions du prêt à la Valleyfield Chemical Products Corporation—L'enquête sur les activités de la Space Research Corporation.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LES BANQUES ET LA LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNE DE QUÉBEC

MESURE VISANT À PERMETTRE AUX BANQUES DE POURSUIVRE LEURS ACTIVITÉS JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 1980

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussièrés (au nom de M. MacEachen): Que le bill C-39, tendant à modifier la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La Chambre est actuellement saisie d'une motion proposant le renvoi du bill C-39 au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, mais le président du Conseil privé (M. Pinard) propose plutôt de le renvoyer au comité plénier. En fait, il demande à la Chambre d'accéder unanimement à sa demande.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à dire que nous acceptons que le bill soit renvoyé au comité plénier.

**M. Gamble:** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au leader du gouvernement s'il a l'intention d'aborder d'autres sujets entre 5 h 45 et 6 heures.

[Français]

**M. Pinard:** Oui, monsieur le président, dès que nous aurons terminé l'étude du projet de loi sur les banques.

[Traduction]

Dès que nous en aurons terminé l'étude et on me dit qu'elle se fera très rapidement, nous passerons à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui prendra moins de 45 minutes aujourd'hui.